



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

MONSIEUR ERIC PAYEN  
MAIRE DE MARQUEFAVE  
MAIRIE

31390 MARQUEFAVE

Réf : GD.NH.SD.2021\_2010  
Pôle Territoire / service urbanisme  
Dossier suivi par : Nathalie HERRERO  
Tél : **05 61 10 42 91**

Toulouse, le 06 mai 2021

**Siège social**

32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 Toulouse Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Antennes**

Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 Fronton  
Tél. : 05.61.82.13.28  
Fax : 05.61.82.51.88

3 av. Flandres Dunkerque  
31460 Caraman  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Éaunes  
31605 Muret Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot  
31800 St-Gaudens  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

**Objet : 1<sup>ère</sup> modification simplifiée PLU - MARQUEFAVE**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 30 avril 2021, vous nous avez transmis le dossier concernant la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Les modifications portent sur les points suivants :

- Prendre en compte des observations du contrôle de légalité, suite à l'approbation du PLU ;
- Mettre en place des dispositions réglementaires de protection du petit patrimoine repéré au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°5 ;
- Intégrer aux annexes du PLU la délibération du 09 octobre 2020, instaurant le Droit de Préemption Urbain ;
- Intégrer aux annexes du PLU l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2020, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne.

Vous trouverez ci-après nos observations et avis sur le dossier.

Dans le règlement de la zone agricole :

- Article C2-3, Electricité et télécommunications : le paragraphe ajouté doit préciser que le raccordement aux réseaux de communications électroniques devra être prévu pour les constructions et installations qui le nécessitent.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18310004900026

APE 9411 Z

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)

.../...

**Siège social**

32 rue de Lisieux - CS 90105  
31026 **Toulouse** cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

- Article A2 du règlement écrit faisant référence au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne, précisez que cette disposition ne s'applique pas aux bâtiments d'activité agricole.

Au sujet des autres points de modifications nous n'avons pas d'observation, les modifications n'ont pas de conséquence sur l'espace et l'activité agricole.

En conséquence, nous formulons un **avis favorable** au projet de 1<sup>ère</sup> modification simplifiée de votre PLU **sous réserve expresse** que les observations formulées ci-dessus soient prises en compte

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Guillaume DARROUY,  
**Vice-Président**

